

L'ajournement

liste du Règlement de l'impôt sur le revenu, en dépit du fait qu'il y a douze ans, le gouvernement a refusé de ratifier une convention fiscale avec ce pays. Les fonctionnaires du ministère des Finances eux-mêmes admettent que lorsqu'il devient évident que le Canada n'est pas en mesure de mener des négociations à terme avec un pays, il faudrait songer à rayer ce pays de la liste des pays désignés.

Le ministre des Finances croit-il qu'il est juste de permettre à des filiales de sociétés canadiennes de réduire leur revenu imposable simplement en allant faire des affaires dans un paradis fiscal? Le ministre des Finances a-t-il l'intention de suivre le conseil de ses fonctionnaires et de revoir la liste des pays désignés afin de supprimer des recettes fiscales?

[Français]

Pour apporter les correctifs nécessaires, il faudrait que le ministère des Finances commence par terminer les études entamées en 1987 sur cette question. Il devient de plus en plus évident que le gouvernement conservateur se traîne les pieds quand vient le moment d'éliminer les échappatoires fiscales. Toutefois, quand vient le temps de taxer, par exemple, ils sont là. Ils peuvent augmenter les impôts des particuliers. Ils l'ont fait d'une façon assez constante depuis huit ans, quelque 32 augmentations de taxes pour les Canadiens et les Canadiennes. Par conséquent, le ministre des Finances va-t-il, oui ou non terminer ces études concernant les stratagèmes d'évitement fiscaux qui ont débuté en 1987 et qui ne sont toujours pas déterminés quelque six années après.

[Traduction]

Tout en travaillant sur ces études, le ministre proposerait-il, dans le budget, des modifications provisoires à la Loi de l'impôt sur le revenu? Même Revenu Canada a écrit au ministère des Finances pour lui faire savoir qu'il devrait prévoir, dans le budget, des modifications provisoires aux règles relatives aux filiales étrangères afin de mettre un terme aux abus fiscaux les plus flagrants.

Le ministre des Finances ou son représentant va-t-il s'engager devant la Chambre ce soir à remédier à cette situation qui coûte, ce n'est pas moi qui le dis mais le vérificateur général, des centaines de millions de dollars aux Canadiens?

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, selon le vérificateur général, on perd annuellement des centaines de millions de dollars

en recettes fiscales possibles à cause du système actuel d'imposition des sociétés étrangères affiliées.

Le vérificateur a présenté un certain nombre d'exemples qui corroborent ses conclusions. Il est important de reconnaître que ces exemples sont tous antérieurs à l'année d'imposition 1989. Ils renvoient donc à des faits qui se sont produits avant l'arrivée de la Règle générale antiévitement, la RGAE.

Le gouvernement actuel a créé la RGAE précisément pour combattre les transactions entreprises uniquement pour des motifs d'évitement de l'impôt et plus particulièrement celles qui, tout en étant techniquement conformes aux règlements spécifiques de la Loi de l'impôt sur le revenu, vont à l'encontre de la politique fiscale. Bien que la RGAE soit relativement nouvelle, c'est un outil puissant et on s'attend à ce que Revenu Canada l'utilise régulièrement dans le cas des transactions abusives sur le plan fiscal.

Plusieurs cas cités par le vérificateur général sont présentement à l'étude à Revenu Canada, mais il n'est pas sûr que les autres cas font perdre des recettes fiscales au Canada par suite des transactions en question.

Notre gouvernement affiche un dossier enviable pour ce qui est de supprimer les échappatoires fiscales et d'assurer que des sociétés qui payaient peu ou pas d'impôt du temps des gouvernements antérieurs paient aujourd'hui leur juste part. Depuis 1984, nous avons notamment supprimé les crédits d'impôt pour la recherche scientifique, l'échange de pertes par les sociétés et les votes nominaux dans le secteur des ressources, et limité le financement après impôt.

Finalement, le régime fiscal des corporations étrangères affiliées reflète fidèlement les intentions du Parlement et assure que tous les revenus imposables soient imposés au Canada. Le député ne doit pas oublier que, dans le domaine de la fiscalité internationale, il arrive inévitablement que plus d'un pays soit en droit d'imposer une source de revenu donnée.

Par conséquent, pour éviter une double imposition, il faut distribuer équitablement le revenu en question entre les différents pays. Cela se fait en grande partie au moyen de conventions fiscales bilatérales et, s'il y a lieu, le Canada abandonnera en faveur d'un autre pays son droit d'imposer certains revenus afin de stimuler la compétitivité internationale des entreprises canadiennes. Cela ne constitue pas un évitement fiscal, mais bien la reconnaissance que, dans certaines circonstances. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps mis à votre disposition est désormais expiré.